



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

Cinquième réunion des parties à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

21-25 avril 2025

Manta (Équateur)

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

Lundi 21 avril

9 h - 12 h

1. Ouverture de la réunion

- *Le Président ouvrira la réunion et rappellera que celle-ci est convoquée conformément au Règlement intérieur adopté par les parties à l'Accord et que peuvent y assister les parties et les observateurs tels que définis à l'article 8 du Règlement intérieur.*
- *Le Président communiquera des informations sur les consultations du secrétariat et des vice-présidents qui ont eu lieu au cours de la période intersessions au sujet de l'organisation de la réunion.*

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la réunion

- *Le Président rappellera qu'un projet d'ordre du jour provisoire a été élaboré par le secrétariat, en concertation avec le Président et les vice-présidents, et a été transmis aux parties afin que celles-ci puissent formuler des observations pendant une période de deux semaines.*
- *Le Président rappellera aux délégués que l'interprétation sera assurée dans toutes les langues officielles de la FAO.*
- *Le Président exposera les modalités de la tenue de la réunion. Il rappellera aux délégués que les séances se dérouleront conformément au calendrier qui a été communiqué, que les délégués doivent lever la main s'ils souhaitent prendre la parole et que toutes les interventions, dont la durée devra être limitée à trois minutes, seront effectuées dans l'ordre suivant: tout d'abord les parties, puis les membres de la FAO qui ne sont pas parties à l'Accord et, enfin, les autres observateurs.*
- *Le Président rappellera que des documents de travail et des documents d'information ont été établis pour faciliter les débats et la prise de décisions pendant la réunion.*
<https://www.fao.org/port-state-measures/meetings/meetings-parties/fr/>

3. Situation concernant l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (l'Accord)
 - *Le secrétariat présentera la situation concernant l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port (document PSMA/2025/2), notamment le nombre de parties qui ont adhéré à l'Accord depuis la 4^e réunion des parties, ainsi que le pourcentage de parties par région géographique.*
 - *Les membres de la FAO qui ne sont pas parties à l'Accord seront invités à communiquer des informations sur leurs intentions quant à leur éventuelle adhésion à l'Accord et sur la situation de leur processus interne mené à cette fin.*
4. Rappel des décisions prises à la 4^e réunion des parties à l'Accord
 - *Le secrétariat rappellera les conclusions de la 4^e réunion des parties (document PSMA/2025/Inf.3).*

14 h - 17 h

5. Rapport sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord
 - 5.1. Examen des résultats des questionnaires
 - *Le secrétariat présentera les résultats agrégés des questionnaires aux niveaux mondial et régional (document PSMA/2025/4).*
 - *Les parties seront invitées à examiner les résultats et à décider des mesures à prendre en vue de renforcer la mise en œuvre et l'efficacité de l'Accord, en application de l'article 24.*
 - 5.2. Rapport des parties
 - *Les Parties seront invitées à communiquer des observations relatives à l'efficacité de l'Accord depuis son entrée en vigueur, à faire part des difficultés rencontrées et des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre et à formuler des suggestions afin d'en améliorer l'efficacité.*
 - 5.3. Rapport des organes régionaux des pêches (ORP)
 - *Les secrétariats des ORP seront invités à rendre compte de la mise en œuvre de l'Accord au niveau régional, y compris dans le cadre de leurs mesures de conservation et de gestion et de leurs initiatives y ayant trait.*

Mardi 22 avril

9 h - 12 h

6. Conclusions et recommandations émanant des 4^e et 5^e réunions du Groupe de travail technique à composition non limitée sur l'échange d'information
 - *Le secrétariat présentera le rapport des 4^e et 5^e réunions du Groupe de travail technique à composition non limitée sur l'échange d'information (le Groupe de travail technique) (documents PSMA/2025/Inf.6 et PSMA/2025/Inf.7). Les délégations seront invitées à examiner les conclusions et les recommandations du Groupe de travail technique.*

14 h - 17 h

7. Conclusions et recommandations émanant de la 2^e réunion du Groupe de travail ad hoc sur la stratégie relative à l'Accord
- *Le secrétariat présentera le rapport de la 2^e réunion du Groupe de travail ad hoc sur la stratégie relative à l'Accord (le Groupe de travail ad hoc) (document PSMA/2025/Inf.4). Les délégations seront invitées à examiner les conclusions et les recommandations du Groupe de travail ad hoc.*
 - *Les parties seront invitées à adopter le mandat révisé du Groupe de travail ad hoc.*
 - *Les parties seront invitées à créer une équipe spéciale afin d'analyser la durabilité du fonctionnement de l'Accord et d'adopter son mandat.*

Mercredi 23 avril

9 h - 12 h

TEMPS LIBRE

14 h - 17 h

8. Conclusions et recommandations émanant de la 5^e réunion du Groupe de travail visé dans la partie 6
- *Le secrétariat présentera les conclusions et les recommandations de la 5^e réunion du Groupe de travail visé dans la partie 6 (document PSMA/2025/Inf.5). Les délégations seront invitées à examiner les conclusions et les recommandations du Groupe de travail visé dans la partie 6.*

Jeudi 24 avril

9 h - 12 h

9. Suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité de l'Accord
- *Rappelant que la Stratégie de Bali appelle à envisager d'autres mécanismes de suivi de la mise en œuvre de l'Accord, outre l'utilisation des données agrégées tirées des questionnaires sur l'Accord et d'autres sources, les parties sont invitées à examiner et à adopter un premier ensemble d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité de l'Accord, en tenant compte des conseils fournis par le Groupe de travail technique.*

14 h - 17 h

10. Programme de travail

- *Les parties seront invitées à établir un calendrier des réunions des groupes de travail existants et de toutes les autres réunions techniques.*
- *Les parties seront invitées à établir un calendrier des travaux concernant les aspects opérationnels de la mise en œuvre de l'Accord, notamment le fonctionnement du Système mondial d'échange d'information.*

- *Les parties seront invitées à signaler d'autres initiatives contribuant à la mise en œuvre de l'Accord qui seront soutenues par la FAO et menées en collaboration avec d'autres organisations internationales.*
11. Date et lieu de la prochaine réunion
 12. Élection du président et des vice-présidents
 - *Les parties seront invitées à élire le président et les vice-présidents conformément à l'article 3 du Règlement intérieur.*
 13. Questions diverses

Vendredi 25 avril

9 h - 12 h

TEMPS LIBRE

14 h - 17 h

14. Adoption du rapport
 - *Le rapport intégral sera communiqué aux participants dans toutes les langues officielles de la FAO, aux fins de son adoption.*
15. Clôture de la réunion